

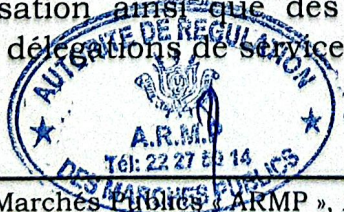
TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) INFORMATICIEN(NE) CHARGE(E) DU DEVELOPPEMENT DE LOGICIEL A L'ARMP.

I. DU CONTEXTE

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi a été créé par le décret N°100/119 du 07 juillet 2009 sous forme d'une autorité administrative indépendante née à la suite de la réforme du système des marchés publics au Burundi, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics joue un rôle central de catalyseur de la régulation des marchés publics et des Délégations des services publics. Elle est investie d'importantes prérogatives en matière d'administration et de gestion du système de passation et d'exécution des marchés publics.

Aussi, de par l'article 3 du décret plus haut cité, l'ARMP est notamment chargée de :

- Veiller, par des études et avis réguliers, à la saine application de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics et délégations de service publics et de proposer au Gouvernement, et aux institutions en charge des marchés publics et délégations, toutes recommandations ou propositions de nature à améliorer et renforcer l'efficacité du système des marchés publics ;
- Evaluer périodiquement les capacités des institutions en charge des marchés publics et délégations de services publics, ainsi que les procédures et les pratiques du système de passation des marchés publics :
- Assurer par le biais d'audits indépendants techniques et/ou financiers, le contrôle à posteriori de la passation, de l'exécution des marchés publics et délégations de service public, à cette fin, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics commande, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés, et transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées aux dispositions légales et réglementaires en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics ou délégations de service;
- Initier ou faire procéder sur base d'une demande ou d'une information émanant de toute personne intéressée, à tout moment, à des enquêtes portant sur la transparence et les conditions de régularité au regard des législations et réglementations nationales et internationales des procédures de passation ainsi que des conditions d'exécution des marchés publics ou délégations de service public ;



- Recevoir les recours exercés par les candidats, soumissionnaires et titulaires de marchés ;
- S'auto saisir des violations de la réglementation en matière de marchés publics et délégations de service public ;
- Tenter de concilier les parties concernées, avant de statuer sur le litige et de se prononcer sur les recours opposant une ou plusieurs entités administratives ;
- Recevoir et transmettre aux autorités compétentes les cas de violations constatées qui ne sont pas de la compétence de l'ARMP.

Aussi, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, a entamé le processus de digitalisation des marchés publics (e-GP) à travers le financement de la Banque Mondiale dans le cadre de digitalisation des services publics au Burundi. La mission principale de l'informaticien(ne) chargé(e) du développement de logiciels est l'analyser les besoins exprimés dans le cahier des charges fourni par le client ou l'équipe projet, la conception et la programmation d'une solution logicielle fonctionnelle et performante, les tests et la validation des fonctionnalités développées pour garantir leur fiabilité et l'assurance de la maintenance et les mises à jour du logiciel après son déploiement.

L'informaticien(ne) chargé(e) du développement de logiciels travaillera en étroite collaboration avec l'équipe projet durant la phase de définition, de développement, de déploiement et maintenance de la solution (e-GP) et du portail des marchés publics.

C'est dans ce cadre de la mise en œuvre de l'e-GP, l'ARMP veut recruter un (1) cadre d'appui technique, développeur de logiciels ayant des compétences pertinentes en français et en anglais.

II. DES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE AU POSTE

- Être de nationalité burundaise ;
- Avoir au moins 25 ans et 40 ans au plus au moment du recrutement ;
- N'avoir pas été condamné pour fraude, corruption et autres infractions connexes ;
- N'avoir pas été révoqué ni de la Fonction Publique, de la Police Nationale, de la Magistrature et des Forces de Défense Nationale ;
- Etre disponible immédiatement s'il (elle) est retenu(e).

NB : Toutes ces conditions sont à caractère exclusif.



III. QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

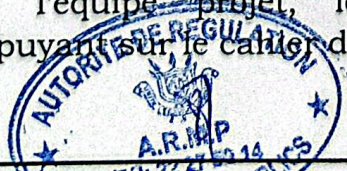
Les conditions de qualification et d'expérience requises pour concourir au poste sont notamment les suivantes :

- Avoir au minimum un diplôme universitaire en Technologie de l'information et Communication, niveau Master ou Bac+5 ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en développement logiciel, selon la complexité du projet ;
- Avoir une maîtrise des langages de programmation pertinents pour le projet (ex. : Python, Java, C++, JavaScript, etc.) ;
- Avoir des connaissances sur les bases de données (ex. : SQL, NoSQL) et des Framework associés (ex. : Django, Spring, Angular, HTML, CSS, JS) ;
- Avoir des connaissances sur les normes de sécurité et accessibilité et les bonnes pratiques des APIs REST
- Avoir une familiarité avec les outils de gestion de versions (ex. : Git et GitHub, CI/CD) et les environnements de développement intégrés (IDE) ;
- Avoir une expérience avec les méthodologies Agile est un atout ;
- Avoir une capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Être rigoureux(se), avoir de la patience et une attention aux détails ;
- Avoir les bonnes compétences en communication pour travailler en équipe et interagir avec les clients ;
- Avoir des compétences en administration des bases de données constituerait un avantage ;
- Avoir une maîtrise du français et de l'anglais technique (lecture de documentation, collaboration internationale si applicable).

IV. DU CAHIER DE CHARGES.

Sous la supervision du Directeur Général, l'informaticien(ne) chargée du développement de logiciels a pour activités principales, notamment de :

- Participer à l'élaboration du document de conception technique en collaboration avec l'équipe projet, les parties prenantes, les consultants en s'appuyant sur le cahier des charges du projet e-GP ;



- Développer les interfaces utilisateurs et services backend,
- Intégrer les modules techniques du système électronique des marchés publics e-GP
- Développer un code propre, efficace et documenté en utilisant les langages de programmation selon les spécifications techniques et fonctionnelles de l'e-GP ;
- Assurer le support de maintenance ;
- Mener des tests unitaires, d'intégration et de performance pour identifier et corriger les bugs avant la livraison ;
- Intégrer les composants logiciels dans l'environnement cible et assurer leur bon fonctionnement lors du déploiement ;
- Fournir un support technique post-déploiement et mettre à jour le logiciel en fonction des retours utilisateurs ou des évolutions technologiques lors des maintenance ;
- Participer au développement du Portail des marchés publics ;
- Travailler en équipe avec d'autres développeurs, chefs de projet, designers ou testeurs, selon une méthodologie Agile (Scrum, Kanban) ou autre, si applicable ;
- Se tenir informé des dernières innovations dans le domaine du développement logiciel pour proposer des améliorations pertinentes ;
- Participer aux séances de formation pour la vulgarisation du nouveau système électronique des marchés publics (e-GP) ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général.

V. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature à soumettre par le candidat pour la présélection sont composés de :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ARMP ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Des évaluations de l'employeur durant les deux (02) dernières années ;
- Une attestation de non-poursuite judiciaire ;
- Des noms et adresses de trois personnes de références ;
- Des copies des diplômes, certificats et autres attestations certifiés conformes à l'original.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée avec mention « Candidature au poste de « Informaticien(ne) développeur de logiciels » à

l'Autorité de Régulation des Marchés Publics » seront adressés au Directeur Général de l'ARMP.

Le dépôt de candidature se fera au secrétariat de la Direction Générale de l'Institution sis Boulevard du Japon, Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, bureau N° 303.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 Août 2025 à 11 heures locales.

VI. EVALUATION DES CANDIDATURES

Seuls les candidats présélectionnés seront invités pour passer les tests écrit et oral.

VII. INFORMATIONS GENERALES

Les dossiers non retenus ne seront pas remis aux candidats.

A chaque étape d'évaluation, seuls les candidats retenus seront informés pour l'étape suivante, sur téléphone ou affichage au siège de l'ARMP.

VIII. DU CONTRAT

L'informaticien(ne) recruté(e) bénéficiera un contrat à durée indéterminée.

Bujumbura, le 17/7/2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARMP

Hon. Jean Claude NDUWIMANA

